



CODE DE BONNE CONDUITE COMITE TERRITORIAL GOLF 87-23

Version du 26/10/2024

Nous élus et bénévoles, nous nous engageons à :

- Respecter les différents points de ce code de conduite.
- Agir conformément à nos valeurs, en travaillant dans le respect et la tolérance.
- Garder la confiance que nous avons gagnée auprès de l'ensemble des acteurs qui ont fait la réussite de notre Comité.

Le dialogue et l'échange sont essentiels. Ce dialogue vise à l'épanouissement des élus et bénévoles au sein de notre organisation.

Ethique

- Être respectueux du jeu, des règles, de soi-même, des autres et des institutions.
- Être solidaire, altruiste, fraternel et tolérant.
- Être ouvert et accessible à tous.
- Favoriser l'égalité des chances, et refuser toute forme de discrimination.
- Favoriser la cohésion et le lien entre tous les acteurs de notre sport.

L'esprit sportif et les valeurs du golf doivent être enseignés, promus et défendus.

Déontologie

- Se conformer aux règles du jeu.
- Respecter tous les acteurs : Partenaires, Adversaires, Arbitres et officiels, Éducateurs et entraîneurs, Dirigeants, Organisateurs.
- Se respecter soi-même, et respecter les décisions du Comité Directeur.
- S'interdire toute forme de violence et de tricherie.
- Être maître de soi en toutes circonstances.

Prévention et lutte contre la corruption

Nous évitons toute forme de conflits d'intérêts.

- Veiller à prévenir et à faire cesser immédiatement les situations de conflit d'intérêts
- Informer immédiatement le Président/la Présidente.
- S'abstenir de toute action (prise de décision, usage d'une délégation, participation à un vote ou une délibération, etc.) en lien avec les intérêts qui portent atteinte à notre impartialité.

Intégrité et Loyauté

Le Comité fait de l'intégrité son mode de conduite avec tous ses interlocuteurs et partenaires.

Elle exclut toute forme de corruption et commande d'agir avec droiture, réserves et honnêteté.

Nous sommes convaincus que les relations fondées sur la confiance et l'intégrité seront pérennes et bénéfiques pour tous.

Confidentialité et Equité

Nous respectons la confidentialité des informations et restons réservés dans tous nos échanges et communications.

Nous nous efforçons d'être honnêtes.

Nous pouvons être amenés à détenir des informations appartenant au Comité qui doivent demeurer confidentielles dans la mesure où leur divulgation ou leur révélation prématurée risquerait d'être dommageable aux intérêts du Comité et ou des tiers.

Ces informations peuvent relever du savoir, des données tiers ou financières et plus généralement toutes les informations dont on peut avoir connaissance dans l'exercice de nos fonctions.



CODE DE BONNE CONDUITE COMITE TERRITORIAL GOLF 87-23

Version du 26/10/2024

Chaque membre s'interdit d'utiliser des informations confidentielles à des fins personnelles y compris sur les médias sociaux. Il s'interdit également de porter atteinte de quelque manière que ce soit à la réputation du Comité, à son système d'information et aux éléments composant son patrimoine.

Respect de l'intimité et de l'intégrité vis-à-vis des jeunes

Lors d'un regroupement

- Nos encadrants évitent de faire la bise aux enfants. Ils se serreront la main ou instaureront un «tchek» dès le début de l'année sportive.
- Aucun encadrant ne doit se trouver isolé avec un enfant dans les vestiaires, aux toilettes ou pour prodiguer des soins et d'une manière générale, dans tout endroit clos.

Dans les vestiaires ou lors des hébergements

- L'accès au vestiaire est strictement réservé aux encadrants en charge des enfants et aux parents sollicités par ceux-ci (accord parental obligatoire). Sinon le parent devra en faire la demande auprès de l'encadrant en charge de son enfant.
- Tout parent qui entrera dans le vestiaire s'occupera uniquement de son enfant ou d'enfant dont il aura la charge. L'encadrant devra au préalable avoir été informé de cette responsabilité.
- Un enfant qui ne sait pas se laver seul, se douchera chez lui.
- Si un enfant souhaite se doucher en sous-vêtement, l'encadrant respectera sa pudeur et ne l'obligera pas à se mettre nu.
- Les portes du vestiaire doivent rester fermées pendant que les enfants se changent ou se douchent.
- Les encadrants ne doivent en aucun cas se doucher avec les enfants.
- Les téléphones portables doivent être éteints dans les vestiaires.

En déplacement

- Lors de déplacement et de covoiturage, les enfants devront se trouver à l'arrière du véhicule. Un point de départ et de dépose devra être instauré.
- Lors de déplacement comprenant des nuitées, aucune mixité de genre et d'âge dans la répartition des chambres des enfants.
- Aucun encadrant ne dormira dans les chambres avec les enfants.
- Lors de déplacement en bus, des encadrants devront s'installer au fond du bus.

Communication

- En dehors des photos officielles prises par les encadrants, il est interdit de se prendre en photo avec un enfant. Les parents ont obligation de signer une autorisation de droit à l'image
- Toutes photos et échanges via les réseaux sociaux entre dirigeants, entraîneurs, encadrants, bénévoles, devront être faits au travers des supports officiels (site internet, page officielle, réseaux sociaux...). Il est fortement déconseillé d'échanger avec des enfants via ses réseaux sociaux personnels.
- Lors de contact par SMS entre l'encadrant et les enfants, les parents doivent être mis en copie afin d'éviter toute ambiguïté.

Le Comité Territorial de Golf Haute-Vienne & Creuse

Le 26 octobre 2024